Réunion publique d'information

Présentation du Document d'Orientation et d'Objectifs - DOO

11 septembre 2025

Syndicat Mixte Pays Vesoul – Val de Saône

1 LE SCoT

2 LE DOCUMENT D’ORIENTATIONS ET D’OBJECTIFS - DOO

3 LES PROCHAINES ETAPES

LE PAYS VESOUL – VAL DE SAONE

176 Communes

5 intercommunalités

1 677 km²

74 265 habitants (Insee 2022)

Le Pays est un territoire qui réunit des collectivités autour d'enjeux communs de développement.

L'élaboration du **Schéma de Cohérence Territoriale** – **SCoT**, est l'une des missions confiées au Pays.

LE SCoT

LE SCoT, QU'EST-CE-C'EST ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document de planification prescriptif qui définit et encadre l'aménagement et le développement du territoire à horizon 2040 :

Il est élaboré à une échelle intercommunautaire, à mi-chemin entre les documents régionaux et les documents d'urbanisme locaux (PLU(i)/Carte communale).

Il sert de feuille de route pour organiser l'espace : où construire, comment préserver l'environnement, améliorer les déplacements, développer l'économie et renforcer la qualité de vie de tous.

C'est aussi un outil qui permet de coordonner les projets des différentes communes, intercommunalités et acteurs locaux pour que tout fonctionne de manière cohérente.

Il permet d'établir un projet de territoire qui anticipe les conséquences des changements climatiques et qui s'inscrit dans une trajectoire de transition écologique, énergétique et socio-économique.

LE SCoT, POUR QUOI FAIRE?

Son but ? Imaginer un développement harmonieux du territoire, en tenant compte des besoins actuels et futurs.

Le SCoT poursuit plusieurs objectifs

- Créer un espace de dialogue
- Comprendre le territoire pour mieux préparer l'avenir
- Construire une stratégie commune
- Anticiper les besoins en espace selon un objectif de sobriété foncière
- Favoriser un développement durable et raisonnable

LE SCoT, COMMENT CA FONCTIONNE?

Plusieurs documents composent le SCoT :

Un rapport de présentation

- Diagnostic
- Etat initial de l'Environnement

Un Projet d'Aménagement et de Développement Durable - PADD

- Présentation des choix stratégiques de développement : le projet de territoire

Un Document d'Orientations et Objectifs - DOO

- Fixe les conditions de mise en œuvre du projet porté par le PADD
- Document prescriptif

+ Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique DAACL

Détermine les conditions d'implantation des équipements commerciaux, artisanaux et logistiques commerciaux

Son élaboration est organisée en plusieurs phases … :

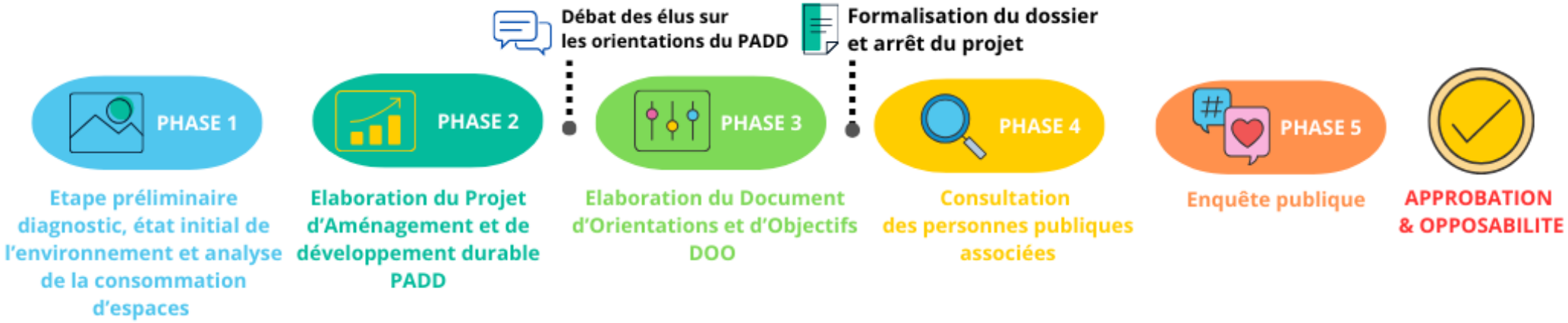

… qui réunissent de multiples participants :

- Les élu(e)s,
- les communautés de communes et d'agglomération,
- les acteurs socio-économiques,
- les services de l'Etat et les Personnes Publiques,
- les territoires voisins,
- la population

Le Document d'Orientation et Objectifs

Le DOO du SCoT…

✓ Décline les objectifs définis dans le PADD, **en moyens d'action (les « règles du jeu ») qui assureront la mise en œuvre du projet au niveau local.**

Il doit apporter une réponse, une traduction **juridiquement opposable à chaque objectif retenu dans le PADD, via des prescriptions.**

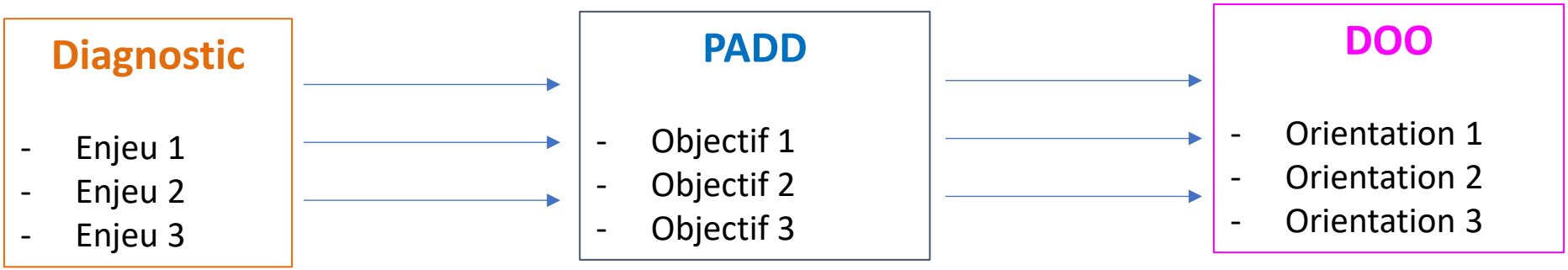

•***Des orientations :*** *elles fixent un cadre stratégique et encadrent les mesures qui devront être mises en œuvre.*

•***Des objectifs :*** *ce sont les buts à atteindre, ils sont quantitatifs, qualitatifs ou spatiaux. Les documents d'urbanisme locaux doivent être compatibles avec ces objectifs.*

Le DOO du SCoT…

- ✓ Peut également contenir **des recommandations,** sans portée réglementaire.

  Elles sont proposées lorsqu'une mesure est jugée souhaitable mais que son application reste optionnelle ou lorsque la mesure ne relève pas du domaine d'applicabilité et d'opposabilité d'un SCoT.

Le DOO comprend un volet commercial

➲ **<u>Le DOO du SCoT comprends un Document d'Aménagement Artisanal Comercial et de Logistique - DAACL :</u>**

<u>Art. L.141-5 du CU</u> : Le DOO doit préciser les orientations et objectifs relatives **à l'équipement commercial et artisanal**
Il définit les **localisations préférentielles des commerces.**

↳ *Il comprend **<u>un DAACL</u>** déterminant les conditions d'implantation des équipements commerciaux (constructions commerciales et de logistiques commerciales) qui, en raison de leur importance, sont susceptibles d'avoir un impact significatif par l'aménagement du territoire et le développement durable.*

➲ Le DAACL formalise **les objectifs et les principes de l'aménagement commercial**, et expose la façon dont s'organise le territoire en matière d'aménagement commercial, en s'inscrivant dans le respect des orientations du PADD et plus largement dans un objectif de consommation économe de l'espace.

Pourquoi le DOO du SCoT peut impacter vos projets ?

⇨ Parce que les règles et les actions définies par le DOO du SCoT **doivent être notamment prises en compte par les documents d'urbanisme locaux**, tels que les PLU/PLUi et les Cartes Communales CC, dans un **rapport de compatibilité**

La compatibilité implique une obligation de non-contrariété des orientations du DOO, mais sous-entend une certaine marge de manœuvre en fonction du contexte local.

⇨ Parce que les documents d'urbanisme locaux définissent à leur tour des principes et des règles **qui s'appliquent aux projets de constructions portés par les habitants**.

Une fois le SCoT approuvé, les documents d'urbanisme locaux devront s'assurer qu'ils sont compatibles avec lui**. Si ce n'est pas le cas, ils devront être révisés ou modifiés**.

DU PADD au DOO

➔ <u>Pour une meilleure lisibilité et appropriation</u> : Une structuration qui reprend celle du PADD.

AMBITION 1

SE REVELER

Une identité duale affirmée et valorisée, en faveur de l'adaptation du territoire

- AXE 1 – Entre ville et campagne : une dualité à préserver
- AXE 2 – S'appuyer sur la trame naturelle du territoire pour préserver le capital environnemental et valoriser un cadre de vie adapté au changement
- AXE 3 – Pérenniser la valeur économique de l'agriculture et accompagner sa transition
- AXE 4 - Consolider les autres piliers économiques du territoire, leur montée en gamme et leur mutation

AMBITION 2

SE RENOUVELER

Pour une ruralité dynamique et durable, engagée dans une trajectoire de transition

- AXE 1 – Développer l'accessibilité et l'ouverture du territoire dans son environnement élargi
- AXE 2 – Organiser une offre d'accueil économique du territoire raisonnée, pour le maintien et l'accueil de nouvelles entreprises
- AXE 3 – Saisir les opportunités pour le développement de nouvelles filières économiques
- AXE 4 – Adapter l'offre commerciale dans une logique de rapprochement des consommateurs dans des espaces de qualité
- AXE 5 – Inscrire le développement urbain du territoire dans une démarche qualitative et de sobriété

AMBITION 3

S'ENGAGER

Pour un territoire vivant et solidaire et un équilibre durable

- AXE 1 – Relever le défi démographique : la reprise d'une croissance maîtrisée
- AXE 2 – Développer une politique de logement en faveur de l'attractivité résidentielle et de la cohésion sociale
- AXE 3 – Organiser le développement de l'offre résidentielle, commerciale, d'équipements et de services en s'appuyant sur une armature renforcée, garante du maintien des équilibres territoriaux
- AXE 4 – Renforcer les qualités de fonctionnement de l'armature par un projet de mobilité adapté et durable

(AMBITION N°1 : SE REVELER)

Une identité rurale affirmée et valorisée en faveur d'une adaptation du territoire

Les grandes orientations

*Reconnaître, préserver et valoriser **les richesses du territoire comme ressources pour son développement, socle de son rayonnement et leviers de son adaptation.***

Les objectifs

→ *Identifier **les marqueurs et valeurs identitaires du territoire** et les valoriser en tant que conditions positives d'attractivité*

→ *Faire reconnaître **les forces du territoire** et transformer ces ressources spécifiques **en facteurs de développement endogène** (développement de l'emploi local)*

AXE 1 – Entre ville et campagne : une dualité à préserver

Maintenir et renforcer l'organisation urbaine du territoire

Préserver et valoriser une « campagne » de qualité

Préserver et valoriser la richesse du patrimoine urbain et architectural

AXE 2 - S'appuyer sur la trame naturelle du territoire pour préserver le capital environnemental et valoriser un cadre de vie adapté au changement

Préserver les milieux remarquables de la trame verte et bleue et leurs fonctionnalités écologiques et sociales

Protéger les espaces de nature « ordinaire »

AXE 3 – Pérenniser la valeur économique de l'agriculture et accompagner sa transition

Garantir la préservation de l'outil de travail

Faciliter le maintien et le développement des activités agricoles sur le territoire

Favoriser la diversification de l'activité agricole, tout en assurant la pérennité de l'activité primaire

Développer un projet agricole de territoire

AXE 4 - Consolider les autres piliers économiques du territoire, leur montée en gamme et leur mutation

Maintenir et étoffer le tissu industriel et artisanal

Conforter une économie touristique autour des richesses du territoire

Conforter la valorisation économique de la forêt

Soutenir l'économie sociale et solidaire

AMBITION N°1 : SE REVELER

Une identité rurale affirmée et valorisée en faveur d'une adaptation du territoire

A retenir

Conforter l'armature territoriale et organiser l'alliance urbain /rural

Prendre en compte la question paysagère dans les PLU

Valoriser l'ensemble des patrimoines sur tout le territoire

Donner une portée à la protection des réservoirs de biodiversité et corridors écologiques

Considérer aussi la place de la nature dans les milieux urbanisés

Dans le DOO

Le document contient :

- **Une armature urbaine déclinant le rôle de chaque entité**
- **Des objectifs de protection des différents types de patrimoines dans les PLU**
- **Des outils pour une prise en compte de la qualité paysagère et architecturale**
- **Des objectifs de protection des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques de la Trame Verte et Bleue**
- **Des outils pour protéger les espaces naturels au sein des espaces urbanisés**

Etc.

Pays de Vesoul – Val de Saône

Armature urbaine confortée

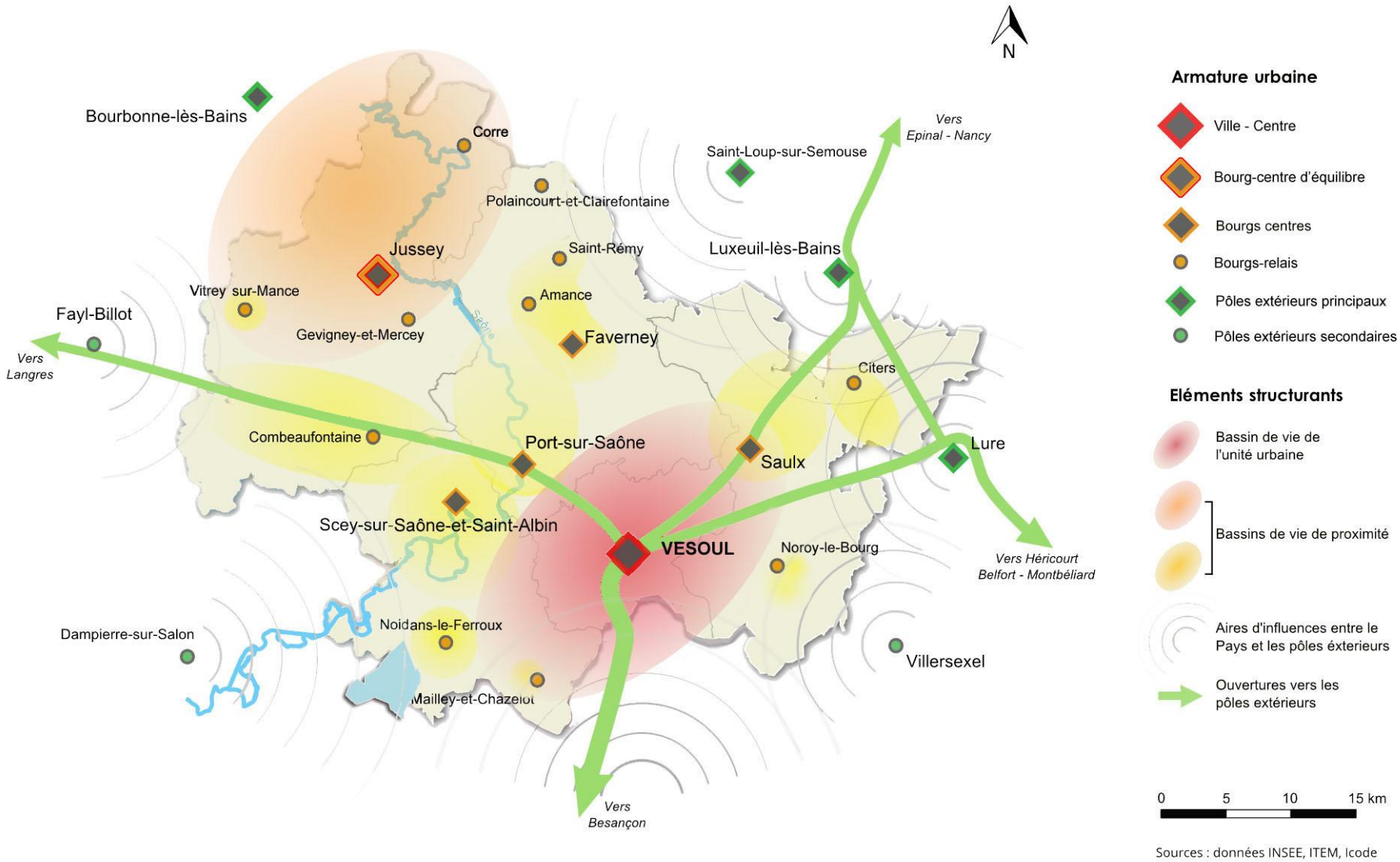

Sources : données INSEE, ITEM, Icode

MILIEU « URBAIN »	**Ville – Centre**	1	**Vesoul + communes de 1ère couronne :** - *Echenoz la Méline* - *Vaivre et Montoille* - *Noidans-lès-Vesoul* - *Navenne* - *Pusey* - *Frotey les Vesoul* - *Quincey*
	Bourgs-Centres	5	**Jussey** → **BOURG CENTRE D'EQUILIBRE** **Port-sur-Saône** **Faverney/Amance** **Saulx** **Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin**
MILIEU « RURAL »	**Bourgs-Relais**	10	**Citers** **Combeaufontaine** **Corre** **Gevigney-et-Mercey** **Mailley-et-Chazelot** **Noidans-le-Ferroux** **Noroy-le-Bourg** **Polaincourt-et-Clairefontaine** **Saint-Remy** **Vitrey-sur-Mance**
	Villages résidentiels équipés	27	
	Villages résidentiels	124	

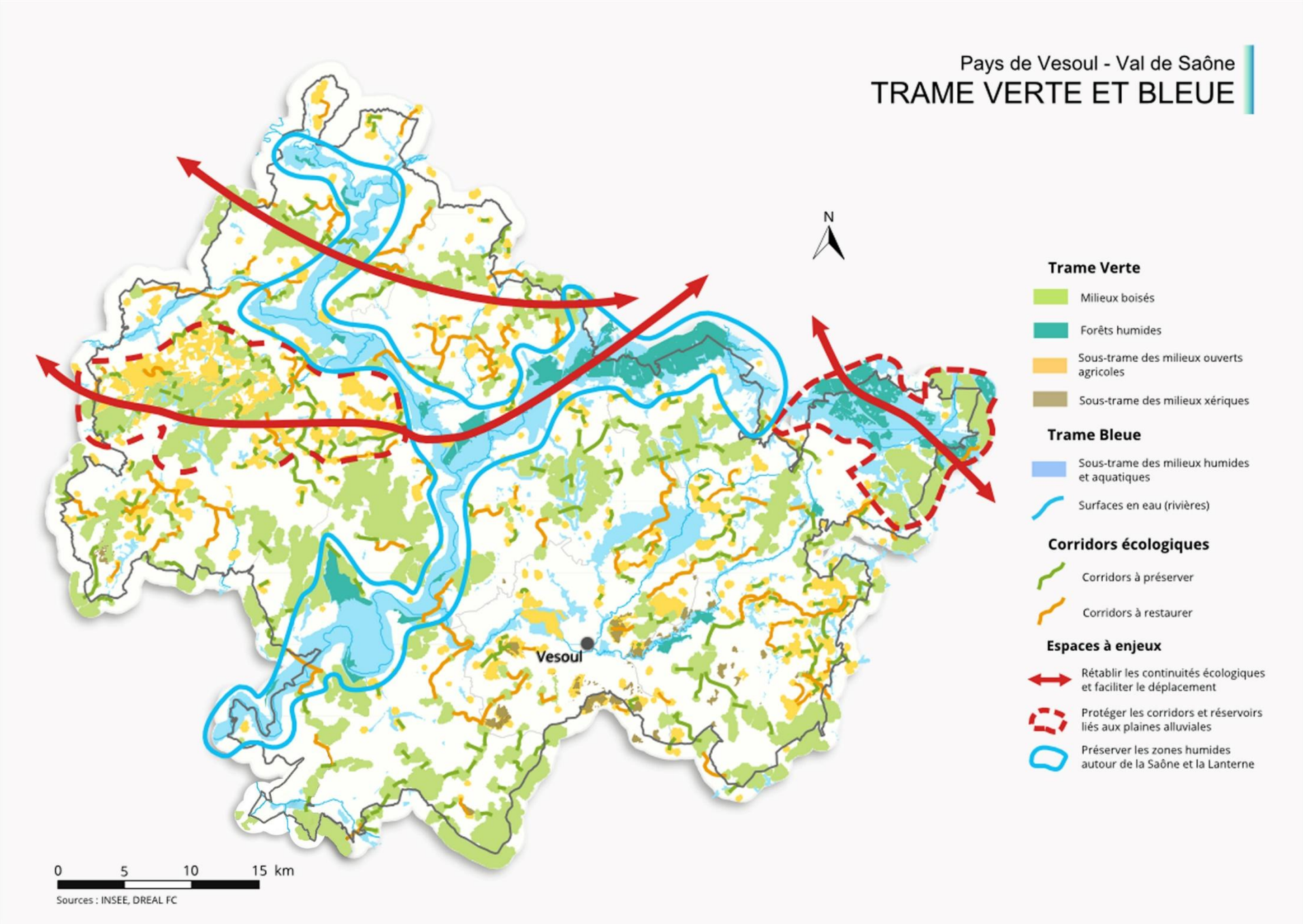
Pays de Vesoul - Val de Saône
TRAME VERTE ET BLEUE
N
Vesoul
Trame Verte
Milieux boisés
Forêts humides
Sous-trame des milieux ouverts agricoles
Sous-trame des milieux xériques
Trame Bleue
Sous-trame des milieux humides et aquatiques
Surfaces en eau (rivières)
Corridors écologiques
Corridors à préserver
Corridors à restaurer
Espaces à enjeux
Rétablir les continuités écologiques et faciliter le déplacement
Protéger les corridors et réservoirs liés aux plaines alluviales
Préserver les zones humides autour de la Saône et la Lanterne
0 5 10 15 km
Sources : INSEE, DREAL FC

AMBITION N°1 : SE REVELER

Une identité rurale affirmée et valorisée en faveur d'une adaptation du territoire

A retenir

Garantir la préservation du foncier agricole stratégique et préserver le fonctionnement des exploitations

Permettre l'installation d'exploitants et l'évolution des exploitations actuelles

Accompagner l'activité agricole dans sa transition

Permettre la pérennisation et le développement des activités productives et touristiques sur le territoire

Assurer l'avenir de la ressource bois

Dans le DOO

Le document contient :

- **Des outils pour identifier le foncier agricole à préserver dans les documents d'urbanisme**
- **Un encadrement pour permettre la diversification de l'activité agricole**
- **Des outils pour développer les capacités d'hébergement touristique, notamment en milieu rural**
- **Des mesures de protection des massifs boisés à considérer dans les PLU et des outils pour valoriser la ressource**
- **Des objectifs de protection des gisements de sous-sol**

Etc.

(AMBITION N°2 : SE RENOUVELER)

Pour une ruralité dynamique et durable, engagée dans une trajectoire de transition

Les grandes orientations

*Evoluer pour **s'adapter aux évolutions économiques, sociales et environnementales** en s'inscrivant **dans une trajectoire de transition durable***

Les objectifs

→ *Mettre en œuvre des solutions efficientes **en réponse aux nouvelles attentes économiques et sociétales, pour accroître la compétitivité, l'attractivité et le rayonnement du territoire***

→ *Inscrire le développement du territoire dans **une dynamique de durabilité exemplaire, participant à l'amélioration de la qualité de vie***

AXE 1 – Développer l'accessibilité et l'ouverture du territoire dans son environnement élargi

Assurer une accessibilité permanente grâce aux technologies de communication et au Très Haut Débit

Poursuivre le développement du réseau routier pour améliorer l'accessibilité au territoire et les échanges internes

Pérenniser et dynamiser la desserte ferroviaire du territoire

Valoriser l'axe fluvial de la Saône pour accroître le trafic de plaisance

Favoriser les échanges avec les territoires voisins

AXE 2 – Organiser l'offre d'accueil économique du territoire raisonnée, pour le maintien et l'accueil de nouvelles entreprises

Renforcer l'offre d'accueil des activités économiques en cohérence avec les potentiels de développement locaux

Structurer, hiérarchiser et améliorer la lisibilité de l'armature économique du territoire

AXE 3 – Saisir les opportunités pour le le développement de nouvelles filières économiques

Soutenir une dynamique entrepreneuriale

Accompagner le développement des activités tertiaires

Favoriser le développement des énergies renouvelables et des filières vertes

AXE 4 – Adapter l'offre commerciale dans une logique de rapprochement des consommateurs dans des espaces de qualité

Garantir un rapprochement de l'offre et des lieux d'habitation pour les catégories de besoin nécessitant de la proximité

Adapter qualitativement l'offre commerciale

AXE 5 – Inscrire le développement urbain du territoire dans une démarche qualitative et de sobriété

S'orienter vers un développement urbain moins consommateur d'espaces et vers l'objectif ZAN

Promouvoir un renouvellement qualitatif du tissu urbain existant

Favoriser un urbanisme moins énergivore

Promouvoir une gestion durable de la ressource en eau

Gérer durablement la maîtrise des risques et des nuisances

AMBITION N°2 : SE RENOUVELER

Pour une ruralité dynamique et durable, engagée dans une trajectoire de transition

A retenir

Accroître la desserte et l'accessibilité du territoire par les réseaux de communication technologiques et physiques : routier, ferré, fluvial

Insérer le territoire au cœur des échanges avec l'extérieur

Proposer un modèle de développement économique de qualité et économe en foncier

Créer les conditions favorables pour un développement des activités tertiaires

Favoriser et encadrer le développement des ENR pour atteindre la neutralité carbone

Dans le DOO

Le document contient :

- **Des principes de renforcement du PEM de la gare de Vesoul**
- **Des outils pour la prise en compte des grands projets routiers dans les PLU**
- **Une hiérarchisation des Zones d'activités économiques et des principes de développement associés**
- **Des principes pour une bonne intégration des énergies renouvelables**

Etc.

Structuration de l'offre foncière économique

- **ZAE stratégiques**
- **ZAE intermédiaires**
- **ZAE de proximité**
- **Site d'entreprise** (ex. Eurosérum)

Secteur	ZAE Stratégiques
CC du Triangle Vert	ZAE de Velleminfroy
CC de Terres de Saône	ZAE Port-sur-Saône (échangeur)
CAV	ZAC Sud d'Echenoz la Méline

ZAC Sud d'Echenoz la Méline

ZAE Velleminfroy

AMBITION N°2 : SE RENOUVELER

Pour une ruralité dynamique et durable, engagée dans une trajectoire de transition

A retenir

Fixer des principes de localisation préférentielles des commerces et de structuration de la logistique commerciale

Maitriser les extensions du foncier commercial et restructurer qualitativement le tissu

Limiter la consommation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF) et s'inscrire dans la trajectoire du Zéro Artificialisation Nette (ZAN)

S'inscrire globalement dans une trajectoire de sobriété foncière et énergétique

Inclure la question de la ressource en eau à toutes les échelles et sur le plan quantitatif et qualitatif

Réduire l'exposition de la population aux risques et nuisances

Dans le DOO

Le document contient :

- **Des règles sur l'implantation des commerces en centralité et dans les espaces périphériques**
- **Des principes d'implantation des équipements de logistique commerciale**
- **Des outils pour prioriser et optimiser le développement résidentiel et économique au sein des enveloppes urbaines**
- **Une répartition territoriale de territorialisation de la consommation foncière maximale**
- **Des outils pour améliorer les performances énergétiques du bâti existant et futur**
- **Des objectifs pour la préservation de la ressource en eau**
- **Des outils pour réduire l'exposition de la population au risque d'inondation**

Etc.

Encadrement du développement commercial :

→ Délimiter **les centralités du territoire** comme localisation préférentielle du commerce et y favoriser le commerce de proximité

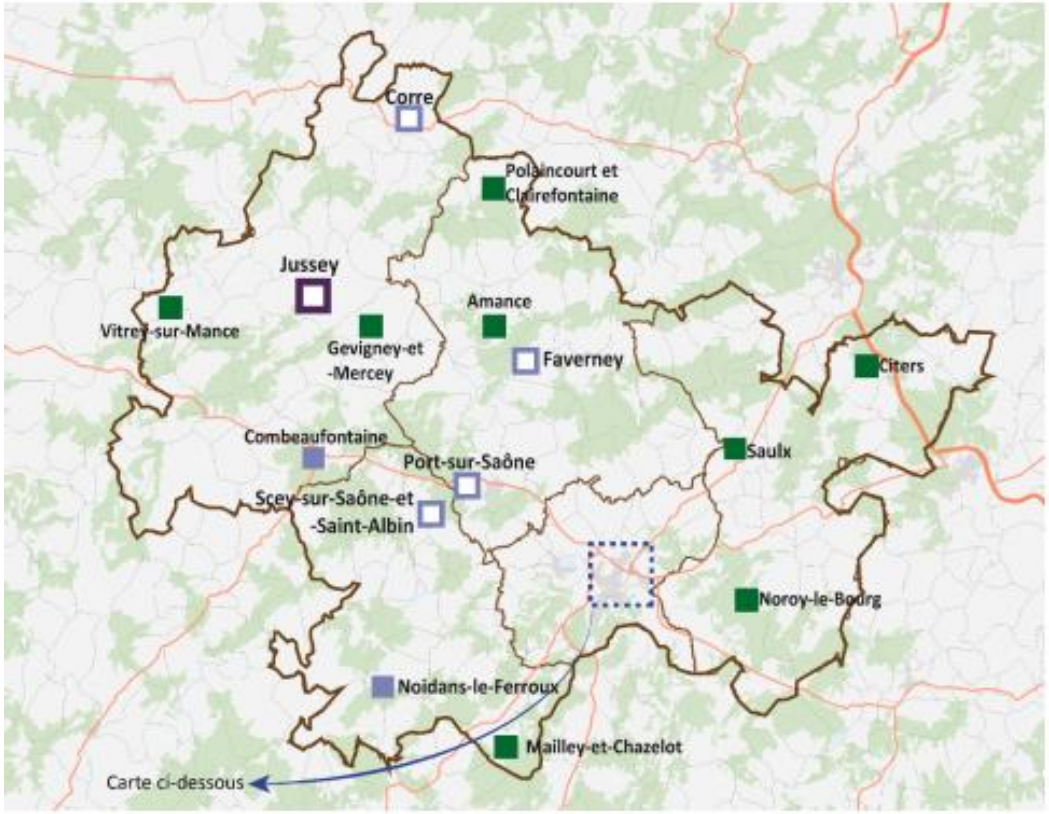

→ Délimiter **les centralités urbaines identifiées par le SCoT et le DAAC ayant vocation à accueillir du commerce « d'importance »** (+ 300 m² de SV et ensembles commerciaux de plus de 1 000 m²)

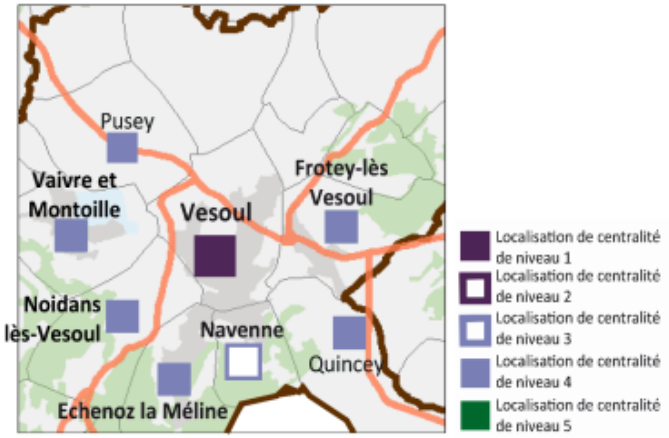

Carte des principales centralités urbaines

→ Possibilité de délimiter localement **d'autres centralités de proximité** dans les documents d'urbanisme

→ Délimiter **les localisations de périphérie identifiées dans le SCoT et dans le DAACL** comme ayant vocation à accueillir du commerce « d'importance » (+ 300 m² de SV et ensembles commerciaux de plus de 1 000 m²) (**P**)

Carte des localisations de périphérie

Localisation de périphérie de niveau 1
Localisation de périphérie de niveau 2
Localisation de périphérie de niveau 3
Localisation de périphérie de niveau 4

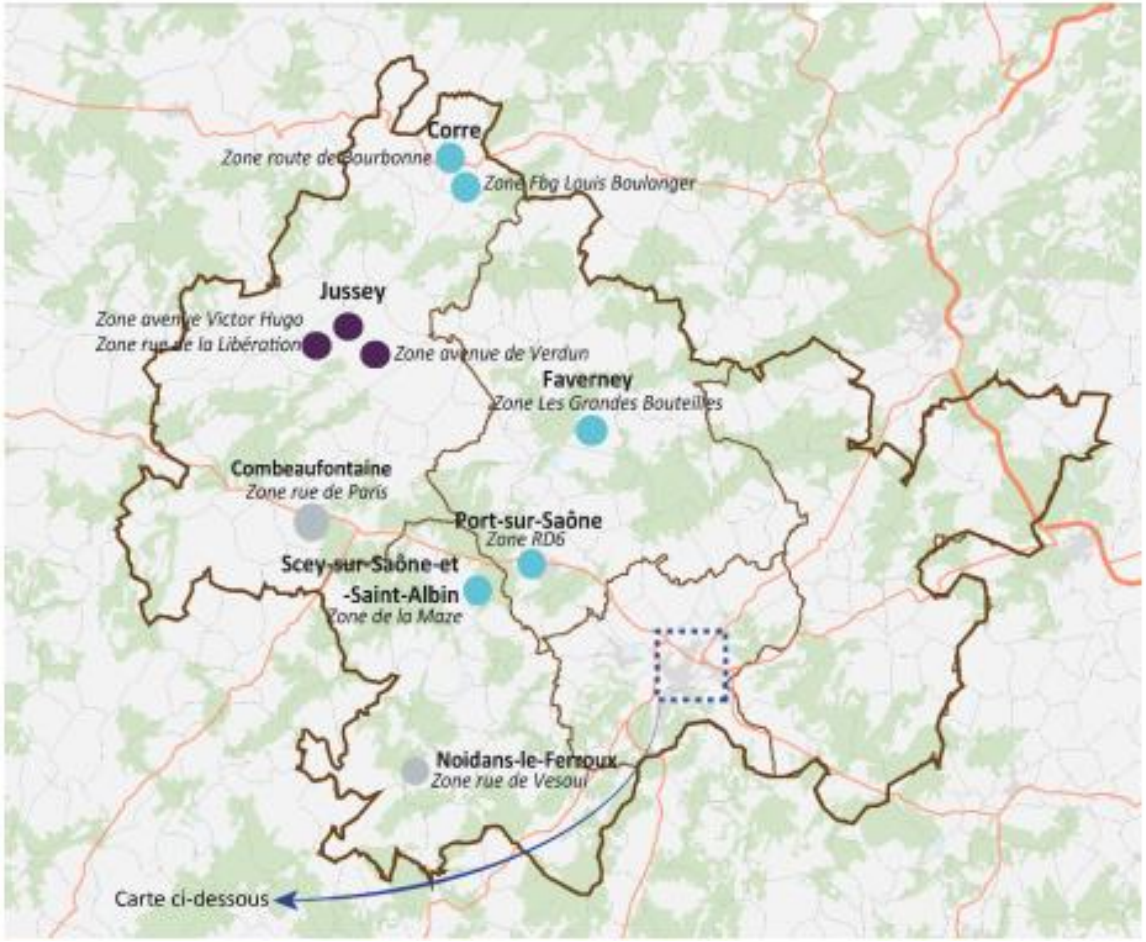

→ **Autres prescriptions** : limitant les nouvelles implantations commerciales et artisanales, les extensions des zones de périphérie et les vocations des zones

Encadrement de la consommation des ENAF:

La trajectoire du ZAN : un cadrage législatif et réglementaire par le SRADDET

2021 -2030
Diminution de la consommation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF) de 36,3 % au minimum par-rapport à la période 2011-2020

2031 - 2040
Diminution de la consommation des ENAF de 40 % par-rapport à la période 2021 - 2030

2050
Atteinte de l'objectif ZAN

→ Respecter les **enveloppes foncières maximales consommables des ENAF pour le développement résidentiel et économique, au sein des enveloppes urbaines (dents creuses identifiées comme ENAF) et en extension** pour la période 2021 – 2040 (**P**) :

- ✓ par application **du taux d'effort de 36,3 % fixé par le SRADDET** pour la période 2021 – 2030
- ✓ Par application **d'un taux d'effort de 40 %** fixé pour la période 2031 – 2040
- ✓ Au regard de l'application **de la garantie communale sur le territoire du SCoT**

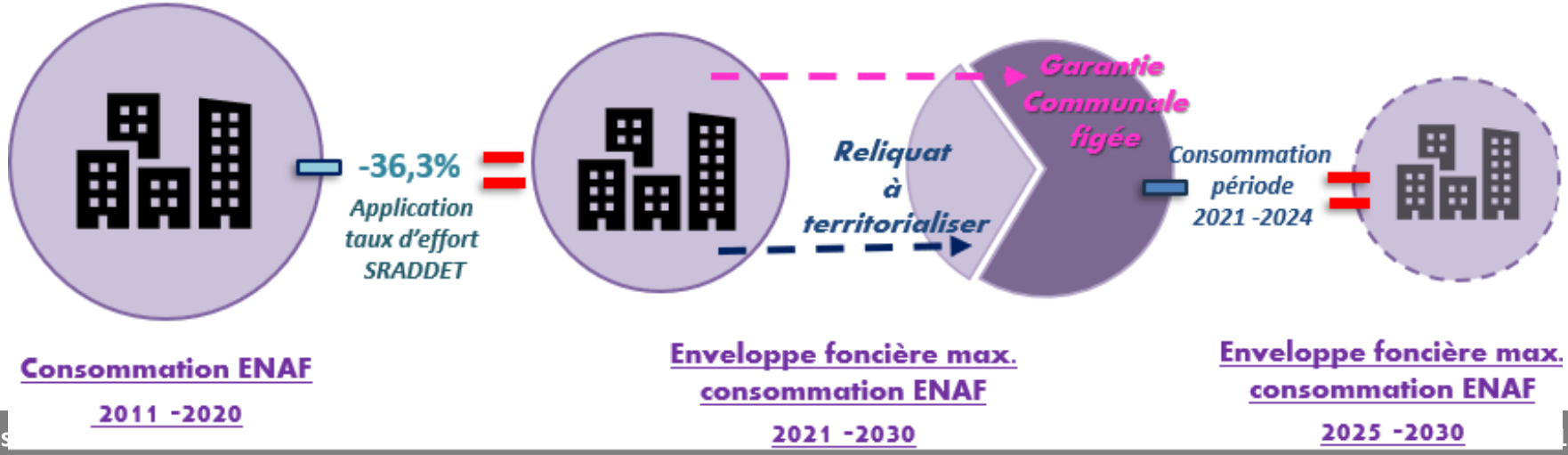

Consommation 2011 - 2020	Taux d'effort 2021 – 2030 (SRADDET)	Enveloppe maximale de consommation d'ENAF 2021 - 2030	Taux d'effort 2031 – 2040 (Loi climat et transition)	Enveloppe maximale de consommation d'ENAF 2031 - 2040	Enveloppe maximale de consommation d'ENAF 2021 - 2040
261 ha	36,3%	**166,30 ha**	40 %	**99,78 ha**	**266,10 ha**

Le DOO fixera **des enveloppes foncières maximales de consommation des ENAF pour le développement résidentiel et économique pour la période 2025 à 2030 pour les 5 EPCI du Pays**

Les leviers de sobriété foncière :

→ Respecter les **valeurs moyennes de densité minimales (densité brute) définies par rang de l'armature urbaine** (**P**) :

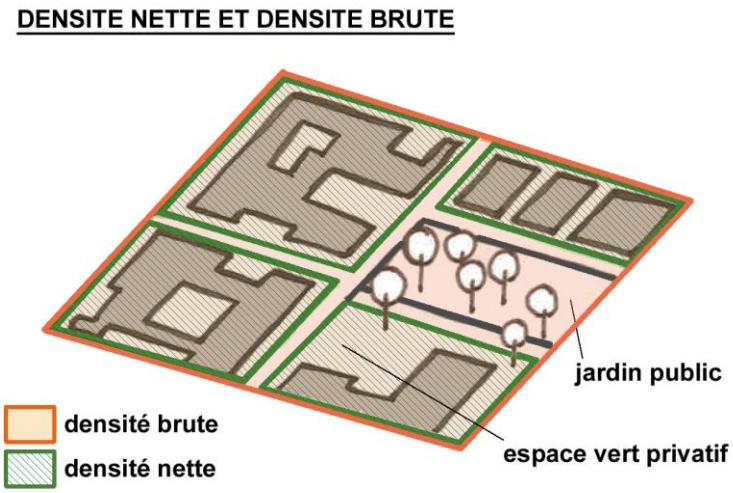

Niveau Armature urbaine		Valeur moyenne de densité
Ville-centre	Vesoul	25
	1ère couronne	20
Bourgs-centre		20
Bourgs-relais		15
Villages équipés		10
Villages résidentiels		10

→ Prioriser **l'urbanisation résidentielle et économique au sein des enveloppes urbaines existantes par résorption de la vacance et des friches (renouvellement) et comblement des dents creuses non ENAF et ENAF** :
> réaliser **une analyse des capacités de densification et mutation des enveloppes urbaines** (élaboration, révision et évolution docs urba) (**P**)

(AMBITION N°3 : S'ENGAGER) Pour un territoire vivant, solidaire et un équilibre durable

Les grandes orientations

Soutenir un développement du territoire ambitieux mais équilibré et solidaire

Les objectifs

→ *Trouver le bon équilibre entre une politique d'accueil volontariste et une cohésion territoriale*

→ *Organiser un développement en cohérence avec les objectifs de préservation des marqueurs identitaires du territoire et de durabilité*

AXE 1 – Relever le défi démographique : la reprise d'une croissance maîtrisée

Anticiper l'accueil de nouveaux habitants

Produire une offre de logements suffisante pour répondre aux besoins de la population actuelle et à venir

AXE 2 – Développer une politique de logement en faveur de l'attractivité résidentielle et de la cohésion sociale

Proposer une offre résidentielle durable et adaptée à la diversité des besoins

AXE 3 – Organiser le développement de l'offre résidentielle, commerciale d'équipements et de services en s'appuyant sur une armature renforcée, garante du maintien des équilibres territoriaux

Equilibrer la production de logements entre milieu urbain et milieu rural

Conforter l'armature urbaine du territoire

AXE 4 – Renforcer les qualités de fonctionnement de l'armature par un projet de mobilité adapté et durable

Limiter les déplacements et favoriser une mobilité durable

Développer un maillage du territoire par les transports en commun

Développer des déplacements alternatifs à l'utilisation individuelle de la voiture

Intégrer la mobilité dans l'aménagement urbain

(AMBITION N°3 : S'ENGAGER) Pour un territoire vivant, solidaire et un équilibre durable

A retenir

Viser la reprise d'une croissance démographique maîtrisée en lien avec les opportunités contextuelles – BA116

Planifier une production de logements de qualité et économe en foncier

Faciliter l'accès au logement pour tous en améliorant le parcours résidentiel

Organiser le développement en préservant les grands équilibres du territoire et en visant un renforcement des principales polarités de l'armature

Prévoir le développement de chaque pôle pour assurer un équilibre territorial

Limiter la place de la voiture dans les aménagements

Structurer un territoire en faveur des déplacements actifs

Dans le DOO

Le document contient :

- **Une territorialisation des objectifs de mobilisation de logements**
- **Des principes de localisations des équipements et des services en fonction de la place des entités au sein de l'armature urbaine**
- **Des outils pour encadrer la production de logements**
- **Des outils pour prendre en compte les mobilités dans les documents d'urbanisme et les opérations d'aménagement**

Etc.

La répartition des logements à mobiliser :

Calcul du « Point Mort »	Nombre de logements nécessaires pour maintenir la population en place en tenant compte de la diminution de la taille des ménages	**1 565**
	Nombre de logements pour assurer le renouvellement du parc logement	**- 1 119**
	Nombre de logements pour assurer la fluidité du parc logements	**240**
Calcul besoins croissance démographique	Nombre de logements pour accueillir les nouveaux habitants	**1 714**
TOTAL DES LOGEMENTS A MOBILISER entre 2021 et 2040		**2 709 (env.135,5/an)**
TOTAL DES LOGEMENTS A MOBILISER entre 2025 et 2040		***2 168***

NIVEAU ARMATURE URBAINE	Logements à mobiliser 2021-2040
Ville – Centre	**1 625**
Bourgs-centre	
Bourgs-relais	**1 084**
Villages équipés	
Villages résidentiels	

EPCI	Logements à mobiliser 2021-2040	Part des objectifs globaux
CAV	**1 365**	**50,4 %**
CCTDS	**463**	**17,1 %**
CCTV	**350**	**13 %**
CCHVS	**278**	**10,2 %**
CCC	**252**	**9,3 %**
TOTAL	**2 709**	**100 %**

LES PROCHAINES ETAPES

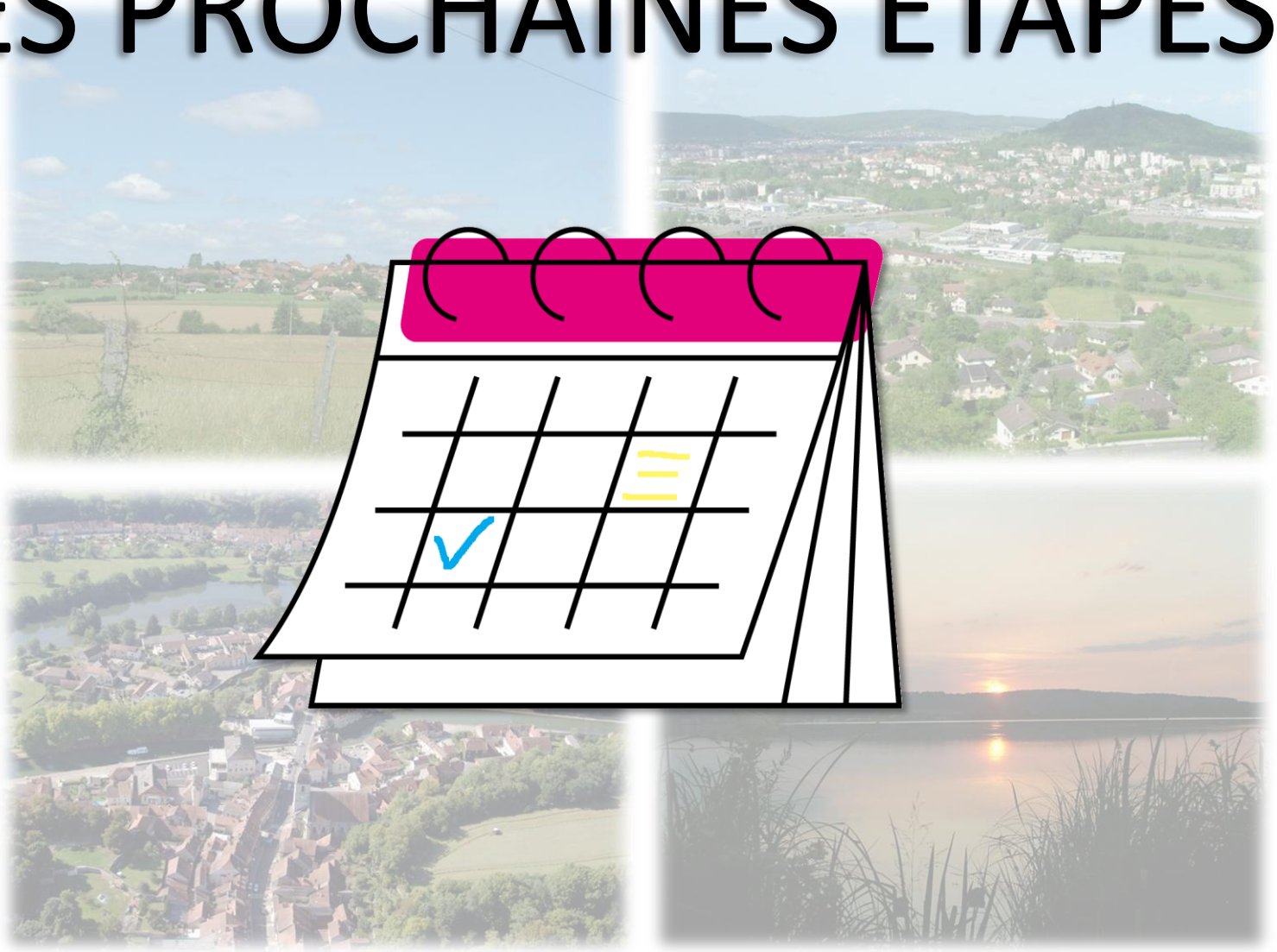

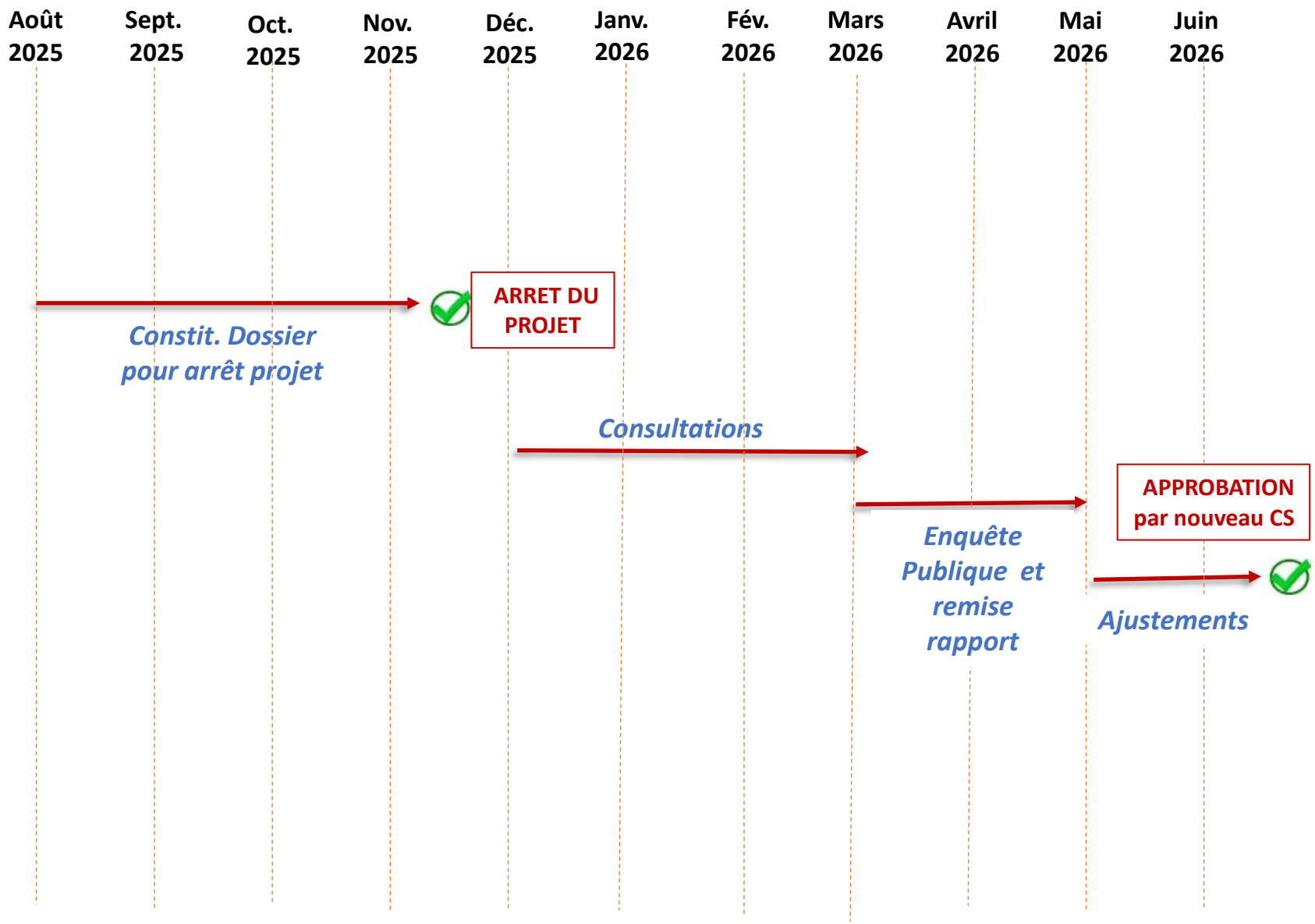
Août 2025
Sept. 2025
Oct. 2025
Nov. 2025
Déc. 2025
Janv. 2026
Fév. 2026
Mars 2026
Avril 2026
Mai 2026
Juin 2026
Constit. Dossier pour arrêt projet
ARRET DU PROJET
Consultations
Enquête Publique et remise rapport
APPROBATION par nouveau CS
Ajustements

MERCI DE VOTRE ATTENTION !